

# Protocole de pied de cuve pour une remise de fermentation en cas d'arrêt en dessous de 30°Oe

## 1. Préparer une liqueur pour la réhydratation

Par hl: Pour 50 hl

1,5 dl du vin à relevurer 7,5 litres de vin à relevurer

+ 0,5 dl d'eau + 2,5 litres d'eau + 2007 de sucre + 2,5 kg de sucre

## 2. Réhydrater les levures

10gr/hl de levure bio pour prise de mousse champenoise

Exemple pour 50 hl:

Réhydrater 500gr dans 5 litres d'eau à 35 °C + une poignée de sucre

#### 3. Adaptation des levures

Mettre les levures réhydratées dans la liqueur (point 1.) et attendre 6 heures.

Attention au choc de température. La différence de température maximum tolérée par les levures est de 10°C.

#### 4. Préparer le pied de cuve

Le pied de cuve doit représenter 4% du volume total, y compris le volume des levures réhydratées dans la liqueur. Soit :

Par hl: Pour 50hl:

2,7 litres de vin à relevurer 135 litres de vins à relevurer

1 litre d'eau50 litres d'eau300 gr de sucre bio15 kg de sucre bio

- 5. Après les 6 heures, ajouter la levure et la liqueur dans le pied de cuve (point 4)
- 6. Si possible, traiter la cuve à relevurer avec des écorces de levures pour détoxifier le milieu et éventuellement demander une dérogation à Demeter pour nourrir la cuve avec des levures sèches inactives.

Fédération Demeter Suisse | verarbeitung@demeter.ch | Tel. +41 61 706 96 43

11.04.2023/PB&CCG page 1



- 7. Dès que le pied de cuve est au même °Oe que la cuve à relevurer alors :
  - a. Si la cuve à relevurer s'est arrêtée en dessus de 10°Oe alors incorporer le pied de cuve en une fois sur la cuve.
  - b. Si la cuve à relevurer s'est arrêtée en dessous de 5°Oe, il est plus sûr de doubler encore une fois le pied de cuve avec le vin à relevurer, attendre 12 à 24h et après seulement intégrer le tout dans la cuve.

*Exemple pour 50 hl* : Ajouter 200 litres du vin à relevurer au 200 litres de pieds de « cuve + liqueur + levures ».

Moins il reste de sucre à fermenter dans la cuve à relevurer, plus il sera difficile pour le pied de cuve de finir les sucres de la cuve.

11.04.2023/PB&CCG page 2